

**Société des Mines de Phosphates**  
**SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM**

**Installations Portuaires - Annaba-**

**CONSULTATION N°001/IPA/2025**

**Les installations portuaires d'Annaba (IPA/SOMIPHOS) lance une consultation pour :**

**La Rénovation de la couverture des chéneaux et du collecteur d'eaux pluviales du  
hall de stockage N° 04  
IPA SOMIPHOS**

Cette consultation s'adresse aux entreprises dans le domaine industrielles (activité principal ou secondaire en construction métallique étude, (fabrication, maintenance, installation), qualifié et certifié à l'exécution de l'objet de cette consultation.

Les offres doivent être transmises au plus tard le : 19/11/2025 à ...11H00 ;Par l'un des moyens suivants :

- Par e-mail : [cop.somiphos.ipa@gmail.com](mailto:cop.somiphos.ipa@gmail.com) (e-mail confidentiel C.E.P.E.O)
- Sous pli fermé anonyme portant la mention :

**A n'ouvrir que par la C.O.P.E.O.**

A déposé à l'adresse suivante :

**Bureau du chargé de la réception des offres de l'unité /N°TEL :  
0770.06.93.23SOMIPHOS. IPA QUAI SUD PORT ANNABA.**

Chaque offre doit obligatoirement comprendre deux volets distincts dans le même envoi (e-mail ou pli) :

- **Offre technique**
- **Offre financière**

**1. Demande de clarification :**

Toute demande de clarification doit être adressée au plus tard (10) dix jours avant la date limite de dépôt des offres, par :

**Tél : 0783 071 646**

**E-mail : [boussaidkamel5@gmail.com](mailto:boussaidkamel5@gmail.com)**

**2. Visite Chantier : Une visite obligatoire du site est programmée à partir du  
09/11/2025 à 10h00 au niveau du hall de stockage N°04 - Port d'Annaba**



**SOMIPHOS**  
E.P.E S.P.A



ش.م.ع  
ش.م.ع

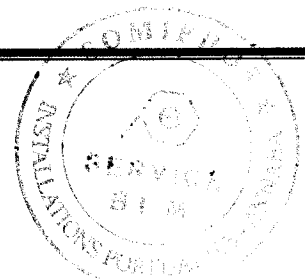
*Société des Mines de Phosphates*  
*SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM Spa.*  
*Installations Portuaires -Annaba -*

**CAHIER DES CHARGES**

**POUR :**

La rénovation de la couverture, des chéneaux et du collecteur d'eaux pluviales du hall de stockage N°04 ;

**IPA/SOMIPHOS**



# **SOMMAIRE**

**Article 01 : OBJET DE LA CONSULTATION**

**Article 02: MODE DE PASSATION**

**Article 03 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS**

**Article 04: PRESENTATION DES OFFRES**

**Article 05: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

**Article 06: DATE ET HEURE DE DEPOT DES OFFRES**

**Article 07: MODIFICATIONS DU DOSSIER DE LA CONSULTATION**

**Article 08: OBLIGATION A LA CHARGE DU SOMIPHOSÉ**

**Article 09 : OBLIGATION A LA CHARGE DU PRESTATAIRE**

**Article 10: VISITE DU SITE**

**Article 11: DELAI D'EXECUTION**

**Article 12: DELAI DE GARANTIE**

**Article 13: MODALITE DE PAIEMENT.**

**Article 14: REGLEMENT DES SITUATIONS DES TRAVAUX**

**Article 15: RECEPTION PROVISOIRE**

**Article 16: RECEPTION DEFINITIVE**

**Article 17: PENALITE DE RETARDS**

**Article 18: AVANCE FORFAITAIRE**

**Article 19: EVALUATION ET REGLEMENT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

**Article 20: CAS DE FORCE MAJEURE**

**Article 21: RESILIATION**

**Article 22: REGLEMENT DES LITIGES**

**Article 23: HYGIENE ET SECURITE DE TRAVAIL**

**Article 24: EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES**

**Article 25: CHOIX DE L'ENTREPRISE**

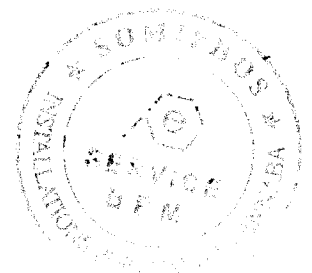
**Article 26: MISE EN VIGUEUR**

## **Annexe :**

**Annexe 1: bordereau des prix unitaire**

**Annexe 2: bordereau des quantités**

**Annexe 3: lettre de soumission**



## **Article 01 : OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent cahier des charges est lancé pour :

la rénovation de la couverture, des chéneaux et du collecteur d'eaux pluviales du hall de stockage N°04 ;  
Et ce conformément au bordereaux des quantités et des prix (joint en annexes) et les conditions ci-après; au profit des Installations portuaires d'Annaba. IPA/SOMIPHOS S.P.A.

## **Article 02: MODE DE PASSATION**

Le présent cahier des charges est passé sur la base d'un avis de consultation selon la procédure adaptée de commandes internes des passations des marchés de SOMIPHOS p11V06, et conformément à l'article 31.02 A02.

## **Article 03 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS**

Cet avis de consultation s'adresse aux entreprises dans le domaine industrielles (activité principale ou secondaire en construction métallique : étude, fabrication, maintenance, installation), qualifié et certifié à l'exécution de l'objet de la consultation.

## **Article 04: PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention «dossier de candidature», «offre technique», «offre financière», selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et des offres »  
La rénovation de la couverture, des chéneaux et du collecteur d'eaux pluviales  
du hall de stockage N°04 ;**

**Au Profit des IPA /SOMIPHOS/2025**

### **1. Première enveloppe « dossier de candidature » :**

- copie du RC conforme à l'activité appropriée «travaux bâtiment, toiture, bardage, charpente métallique ...».
- La lettre de consultation avec accusé de réception .
- Numéro d'identifiant Fiscal NIF et NIS.
- Attestation de mise à jour CNAS.
- Mise à jour CASNOS.
- Attestation CACOBATPH.
- Attestation de régularité vis-à-vis de la direction des impôts.
- Déclaration sur l'honneur (non faillite, non condamnation)

### **2. Première enveloppe « Offre technique » :**

- Mémoire technique: détaillant la méthodologie de réalisation de la toiture.
- Planning prévisionnel exécution: Délais de réalisation ;
- Liste des moyens humains.
- Liste des moyens matériels moyens de manutention levage, outillage et équipement de protection individuelle.
- Références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution des projets réalisés dans le domaine similaire à celui prévu dans le cadre du présent projet.
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite **« Lu et accepté »** ;
- la fiche de visite technique.

### **3. Deuxième enveloppe: « Offre financière » :**

- La lettre de soumission (selon modèle) dûment remplie, datée, signée par le soumissionnaire ;
- Et le devis quantitatif et estimatif, dûment rempli, daté et signé portant cachet et griffe par le soumissionnaire;

#### **Article 05 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Les offres seront valables pendant soixante (60) jours après la date de remise des offres fixées dans la lettre de consultation,

Une offre valable pour une période plus courte sera écartée par le service contractant comme non conforme aux conditions du CDC.

#### **Article 06 : DATE ET HEURE DE DEPOT DES OFFRES**

Le service contractant doit recevoir les offres à l'adresse spécifiée ci-dessus selon la date et l'heure fixées dans la lettre de consultation.

Le service contractant a toute latitude pour prolonger le délai de remise des offres en modifiant la consultation, dans ce cas tous les droits et toutes les obligations du service client et de soumissionnaires auparavant liés au délai initial seront liés au nouveau délai.

#### **Article 07 : MODIFICATIONS DU DOSSIER DE LA CONSULTATION**

Le service contractant de réserve le droit, à tout moment et avant la date limite des dépôts de offres, d'apporter par voie rectificative toute modification ou, le cas échéant, d'annuler le dossier de consultation.

#### **Article 08: OBLIGATIONS A LA CHARGE DU SOMIPHOSE**

- L'ordre de travail (ODS).
- La mise à disposition d'un lieu pour l'installation du chantier ;
- La fourniture de la tôle, chéneaux et angulaire nécessaire à la réalisation des travaux.
- La mise à disposition du point d'alimentation en eau et énergie électrique pour besoin de chantier ;
- L'assistance technique et la supervision des travaux sur site.

#### **Article 09 : OBLIGATIONS A LA CHARGE DU PRESTATAIRE**

Le prestataire s'engage à :

- Garantir l'exécution dans les règles de l'art les travaux de démontage et de montage selon le planning de réalisation (délais et mode de tâche) fixés, et selon les spécifications techniques présentés par le client ;
- Fournir l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la bonne exécution de ces prestations ;
- Fournir les moyens de manutention et de levage ;
- Souscription d'une assurance nécessaire à la couverture des risques relatifs à l'exécution du projet
- La préparation pour le démontage et le montage ;
- Fourniture des collecteurs d'eaux pluviales en tube acier (Ø300mm), avec sa descente d'eau (Ø120mm), y compris les raccords, coudes et jonctions à brides, permettant de réaliser des réseaux fixes. Cela inclut aussi les accessoires de fixation (tiges) pour les tôles de la couverture, ainsi que tous les éléments nécessaires à la bonne exécution, le tout à l'état neuf.
- L'entreprise doit assumer la responsabilité des erreurs commises lors de la réalisation du projet
- Transport des tôles usagées vers la zone de décharge désignée par le client ;
- Respect les horaires de travail fourni ;
- Respect des exigences et normes de sécurité ;
- Et Assurer le nettoyage des lieux à la fin de chantier.

#### **Article 10: VISITE DU SITE**

Les soumissionnaires **doivent** visiter le site objet de la présente consultation, aux fins d'élaborer leur soumission en connaissance de cause, selon la date et l'heure fixées dans la lettre de consultation.

En tout état de cause, le Soumissionnaire, en sus de la visite, peut se réunir avec les principaux opérateurs et responsables concernés par le projet en question.

La fiche de visite doit être établie et intégrée dans l'offre technique

#### **Article 11: DELAI D'EXECUTION**

Le délai contractuel pour l'exécution des travaux ,est fixé à ..... **Jours calendaires** à compter de la date de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

#### **Article 12: DELAI DE GARANTIE**

La durée du délai de garantie est fixée à douze (12) mois, à compter de la date du procès verbal de réception provisoire sans réserves. Durant cette période le soumissionnaire est tenu de reprendre à sa charge les malfaçons et anomalies qui peuvent apparaître ,après que ce dernier soit avisé par le client qui fixera le délai de levée de ces réserves.

Dans le cas ou ces réserves ne sont pas levées par le soumissionnaire, le service contractant prend en charge la levée de ces réserves, dont le montant correspondant sera déduit du montant de la caution de garantie.

#### **Article 13: MODALITE DE PAIEMENT.**

Le paiement s'effectuera par cheque ou par virement bancaire au compte :

N° .....

Le paiement s'effectue comme suit

**90 %** du montant global au prorata des avancements des travaux sur présentation d'une facture accompagnée d'une situation mensuelle des travaux signée par les parties concernées.

**10 %** du montant global retenue de garantie libérable à la réception définitive

Sur présentation d'une facture accompagnée du PV de réception signé par les parties concernées.

#### **Article 14: REGLEMENT DES SITUATIONS DES TRAVAUX**

le soumissionnaire est tenu de présenter des situations justifiées des métrés contradictoires détaillés vérifiés et visés par les parties concernées

Le paiement des travaux s'effectuera sur présentation de situation en six (06) exemplaires dressées par le soumissionnaire et approuvées par les parties concernées

#### **Article 15: RECEPTION PROVISOIRE**

Lorsque le soumissionnaire aura fait connaître au Bureau chargé du suivi des travaux que les ouvrages du projet sont terminés, il sera fait une visite contradictoire pour réception des travaux en présence du service contractant et les différents parties concernées.

La réception sera sanctionnée par un procès verbal signé par l'ensemble des membres présents.

La réception ne peut être prononcée que si l'ensemble des travaux sera effectué ,conformément aux clauses contractuelles du projet.

#### **Article 16: RECEPTION DEFINITIVE**

Après expiration du délai de garantie, et sur demande expresse formulée par le soumissionnaire, la réception définitive sera prononcée, dans les mêmes conditions que la réception provisoire.

#### **Article 17 : PENALITE DE RETARDS**

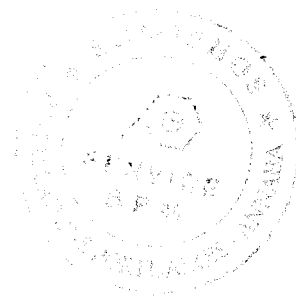
A défaut par l'entreprise d'avoir à terminer les travaux dans les délais fixés par le contrat, des pénalités de retards seront appliqués suivant la formule ci-après.

$$P = \frac{M}{7 \times D}$$

**P = montant de la pénalité de retard journalière ;**

**M = Montant contrat modifié ;**

**D : Délai contractuel exprime en jour..**



Le montant total des pénalités ne pourra dépasser les 10% du montant du marché initial auquel s'ajoute les montants des travaux supplémentaires.

#### **Article 18 : AVANCE FORFAITAIRE**

Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire dans le présent cahier des charges

#### **Article 19 : EVALUATION ET REGLEMENT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Les travaux non prévus « Hors projet » ne seront pris en considération que dans la mesure où ils auront fait l'objet d'un ordre de service délivré par le service contractant.

Les travaux seront évalués et résolus dans les conditions suivantes :

- 1/ Pour les travaux supplémentaires de même nature que ceux figurant au devis estimatif du projet par application des prix unitaires contractuels.
- 2/ Les travaux complémentaires d'une nature différente de ceux indiqués sur le devis estimatif du projet, à l'aide de nouveaux prix calculés dans les mêmes conditions que ceux figurant sur le projet, **arrêté et débattus** par le service contractant et le Cocontractant.

#### **Article 20: CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure rendant radicalement impossible l'exécution des prestations contractuelles, les deux parties conviennent de se rencontrer dans les 15 jours qui suivent ce cas pour déterminer sur de quelle manière la présente convention sera observée, modifiée, suspendue ou résiliée définitivement.

Aucune des deux parties à cette convention ne sera tenue pour responsable de la défaillance de l'exécution de la présente convention par l'autre partie dans le cas où la réalisation des travaux devienne impossible à cause de quelques événements imprévisibles et surpassant le contrôle ; sera considérée comme cas de force majeure décrite ci-dessous.

#### **Article 21 : RESILIATION**

En cas de manquement grave de l'entrepreneur à ses obligations contractuelles ou faute lourde, le client adressera une mise en demeure à l'entrepreneur par lettre recommandée.

dans le cas où cette mise en demeure demeurera inefficace dans un délai de 15 jours, le client pourra prononcer la résiliation de la convention.

L'entrepreneur disposera de 15 jours pour faire opposition à cette décision de résiliation de la convention auprès du client par lettre recommandée.

Les cas qui peuvent amener à la résiliation sont :

- Faute grave pendant l'exécution des travaux ;
- Report de délai ;
- Refus systématique de collaboration ;
- Et inexécution totale ou partielle des obligations de la convention par l'une des parties.

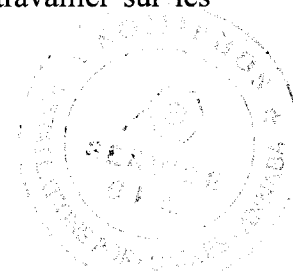
#### **Article 22: REGLEMENT DES LITIGES**

Le tribunal compétent qui statuera sur les litiges et différends, nés à l'occasion de l'exécution du marché, sera celui territorialement compétent.

#### **Article 23: HYGIENE ET SECURITE DE TRAVAIL**

le soumissionnaire est tenu d'observer et de faire observer par son personnel :

- Les règles de sécurité en usage compte tenu du lieu de travail et celles relatives à la circulation des personnes et des véhicules ;
- La discipline générale et les règles de sécurité en vigueur sur les chantiers ;
- La législation du travail ;
- Et les bonnes relations avec entreprises, tous organismes ou sociétés appelées à travailler sur les chantiers voisins ou sur le même chantier.



## Article 24: EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

Après la vérification de l'éligibilité et de la conformité administrative de chaque offre, la commission permanente d'évaluation des offres des IAP/SOMIPHOS procédera à l'évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse : le mieux-distante, parmi les offres pré-qualifiées techniquement, en se basant sur le système de notation suivant :

Les offres seront évaluées par une note globale de 100 (Cent) Points, répartis comme suit :

- ✓ Note technique sur 60 Points
- ✓ Note financière sur 40 Points

- 1-L'offre technique ayant obtenue une note inférieure à 40 points sur 60 sera éliminée ;
- 2-Le classement des offres suivant la note globale « **Note Globale =Note Technique + Note financière** » ;
- 3-La prestation sera attribuée au soumissionnaire qui aura la note globale la plus élevée.

### PHASE A : EVALUATION TECHNIQUE

#### A/ OFFRE TECHNIQUE (sur 60 points)

L'analyse des offres techniques portera sur les points suivants :

A.1 /	Expérience de l'entreprise.....	15 points
A.2 /	Moyens matériels.....	15 points
A.3 /	Moyens humains.....	15 points
A.4 /	Délais de réalisation.....	15 points

---

**TOTAL..... 60 points**

#### A.1/ Expérience de soumissionnaire (sur 15 points)

Trois (03) points par projet de réalisation ..... plafonné à 15 points.

- **IMPORTANT : La note sera attribuer suivant les attestations de bonne exécution réalisés dans le domaine similaire à celui prévu dans le cadre du présent projet.**

#### A.2/ Moyens matériels (sur 15 points)

La notation sera répartie comme suit :

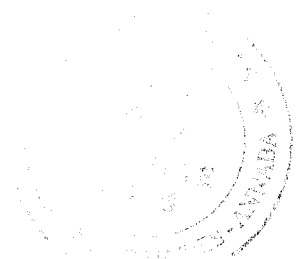
Matériels		Nombre	Note
<u>A.2.1/</u>	ENGINS DE MANUTENTION (GRUE OU CHARIOT ELEVATEUR...)	01	10 points
<u>A.2.2/</u>	CAMIONS REMORQUE	01	05 points

#### **IMPORTANT**

**Cas de propriété du matériel :** pour le matériel roulant cartes grises + contrat d'assurance en cours de validité

**Cas de location du matériel :** pour le matériel roulant cartes grises + contrat d'assurance en cours de validité+un contrat notarié de location du matériel couvrant la durée d'exécution du projet

**Cas de leasing :** pour le matériel roulant cartes grises + contrat d'assurance en cours de validité+contrat de leasing



### **A.3/ Moyens humains (sur 15 points)**

La notation sera répartie comme suit :

<b>A.3.1/</b>	<b>(ingénieur d'état ou master 2) en construction métallique ou génie civil</b>	<b>01</b>	<b>03 points</b>
<b>A.3.2/</b>	<b>Licence ou TS n construction métallique ou génie civil</b>	<b>01</b>	<b>02 points</b>
<b>A.3.3/</b>	<b>Les Ouvriers</b>	<b>nombre &lt; 05 ouvriers</b> <b>05 ≤ nombre d'ouvriers ≤ 08</b> <b>nombre &gt; 08 ouvriers</b>	<b>00 points</b> <b>07 points</b> <b>10 points</b>

**LA NOTE SERA ATTRIBUÉE D'APRÈS LES DIPLOMES, ATTESTATIONS DE TRAVAIL FOURNIS ET AFFILIATION CNAS L'ENTREPRISE QUI OBTIENDRA LA NOTE ZÉRO (00) POINTS AU NIVEAU A.3.3 SON OFFRE SERA REJETÉE.**

### **A.4/ Délai de réalisation (sur 15 points) :**

<b>• DÉLAIS (EN MOIS) (25 POINTS) :</b>	<b>15</b>	(*) Formule de calcul des notes des délais $N_i = (D_{mc} / D_{pi}) \times 15$ $N_i =$ note à calculer. $D_{mc}$ = délai le moins court. $D_{pi}$ = le délai proposé concerné.
1. Délai le plus court ;	<b>15</b>	
2. Le reste au prorata des délais affichés (*)	<b>Ni</b>	

### **PHASE B : EVALUATION FINANCIÈRE :**

L'offre la moins distante aura 40 points, après qualification de l'offre technique

40 points pour le moins disant, réduire au fur et à mesure que le prix augmente suivant la formule de calcul suivante	40	Formule de calcul des notes des prix $N = (\text{prix le plus bas} / \text{prix proposé}) \times 40$ $N =$ note à calculer.
---	----	---

### **Article 25: CHOIX DE L'ENTREPRISE**

La commission d'évaluation des offres propose l'attribution du contrat au soumissionnaire qualifié, qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse : le mieux-distante, parmi les offres pré-qualifiées techniquement, suivant la condition imposée ci-dessus.

En cas d'égalité de la note globale, le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura obtenu la meilleure note technique

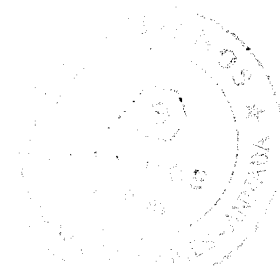
### **Article 26 : MISE EN VIGUEUR**

Le présent projet entrera en vigueur dès :

- la signature du contrat par les deux parties.
- la notification de l'ordre de service, par le client à l'entrepreneur de commencer les travaux

Fait à .....le.....

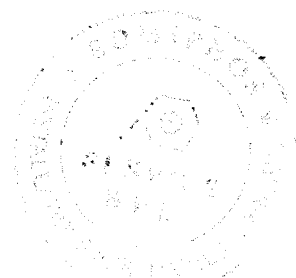
Lu et Accepté par le soumissionnaire  
(Nom et prénom, qualité, cachet et signature)



---

***LES ANNEXES***

---





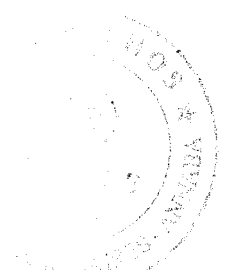
**SOMIPHOS**  
S.A.

Société des Mines de Phosphates  
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe Sonarem  
Installations Portuaires - Annaba -



**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE**

N°	Désignations	U	Q	P.U
I.	<b>Rénovation de la couverture, chéneaux et le collecteur d'eau pluviale du hall de stockage N°04</b>			
	Démontage tôle de couverture en TR35 ép.0.7mm	m2	1	En chiffres ..... En lettres.....
	Démontage chéneaux galvanisée	ml	1	En chiffres ..... En lettres.....
	Démontage tube en acier y compris descente d'eau	ml	1	En chiffres ..... En lettres.....
	Montage tôle TN40 prélaqué ép.1mm pour couverture	m2	1	En chiffres ..... En lettres.....
	Montage chéneaux galvanisée ép 2mm dév=85cm	ml	70	En chiffres ..... En lettres.....
	Montage chéneaux galvanisée ép 2mm dév=92cm	ml	1	En chiffres ..... En lettres.....
	Montage angulaire 150/250 mm prélaqué ép.0.7mm	ml	1	En chiffres ..... En lettres.....
	Fourniture et Montage d'un collecteur d'eau pluviales en Tube acier(ø 300 mm), avec sa descente d'eau(ø120mm)	ml	1	En chiffres ..... En lettres.....





Ministère de l'industrie et des mines  
 MANADJIM AL DJAZAIR « MANAL »  
 Société des Mines de Phosphates  
 « EPE, SOMIPHOS SPA. »  
 P 122 - ZHUN II, Tébessa.  
 (12000) Algérie.

وزارة الصناعة و المناجم  
 مناجم الجزائر - منال -  
 شركة مناجم الفوسفات  
 م. ا. ع. صوميفوس ش. ذ. ا.  
 ص ب 122 م. س. ح. رقم 2 تبسة  
 الجزائر (12000)

### LETTRE DE SOUMISSION

#### 1/ Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **SOMIPHOS**

Nom : **NASRI**

Prénom : **Abdelwaheb**

Qualité du signataire du marché public : **Directeur Des Installations portuaires Annaba /SOMIPHOS**

#### 2/ Présentation du soumissionnaire :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination ..... de ..... la  
 société : .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises  : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

Dénomination du  
 groupement : .....

#### 3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché  
 public : .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché

public : .....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs  
 intitulés : .....

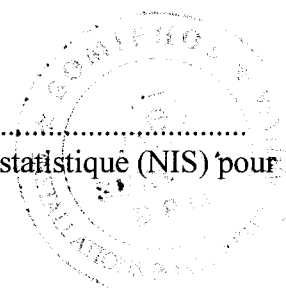
#### 4/ Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte  ;

Dénomination de la société : .....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les  
 entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises



étrangères : .....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Engage la société, sur la base de son offre  ;

Dénomination de la société : .....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises

étrangères : .....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la

société : .....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises

étrangères : .....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet du marché.
- me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant) .....

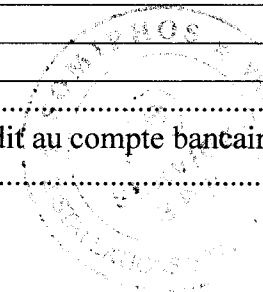
..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes) : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION MEMBRES	DES	NATURE PRESTATIONS	DES	MONTANT PRESTATIONS	HT	DES

Imputation budgétaire : .....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° ..... Ouvert auprès : .....



Adresse : .....

**5/ Signature du soumissionnaire :**

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE

**6/ Décision du service contractant :**

La présente offre est ..... A ....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à

